



Assainissement

Au jour où ces lignes seront lues, notre station d'épuration devrait être en fonctionnement. Station de type «macrophyte», soit deux bassins filtrant les eaux chargées, plantés de végétaux afin de maintenir la couche supérieure aérée. Un troisième bassin a été ajouté afin de répondre aux normes européennes prévues à moyen terme, soit entre 15 à 20 ans.



La capacité de la station est de 600 équivalents habitants, nous pouvons raccorder aujourd'hui près de 200 d'entre nous, soit les villages de Curseille, le Chef Lieu, Chez Vachat, la Crosse, Les Ruhin et Floret. Nous devrions à court terme, à 5 ans, raccorder les villages des Reybaz et de La Motte. Nous approcherons alors la moitié de notre population raccordée,

notre station sera à demi-capacité, ce qui nous assure la possibilité d'un développement mesuré de notre urbanisme.

Mettre en fonctionnement notre station d'épuration, cela signifie le raccordement des eaux usées à celle-ci, c'est à dire que chacun pour qui un regard de branchement a été posé, peut ou doit se raccorder. Pour que notre station vive, il faut qu'elle soit alimentée en eaux chargées. Pour se raccorder, prendre contact avec la Mairie pour en étudier la conformité, payer un droit de raccordement de 1500€, faire réaliser le raccordement par l'entreprise de son choix. La responsabilité de la Commune s'arrête au regard de raccordement, après c'est de la responsabilité de chacun. Le coût de 1500€ sera pour un raccordement sous deux ans, passé ce délai ou pour toute nouvelle construction le coût sera de 4500€. Cet équipement d'assainissement collectif, coûteux, permet le raccordement d'environ 1/3 d'entre nous, mais surtout le développement raisonné de nos villages.

Parallèlement nous créons notre SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), structure obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2006, afin de contrôler les installations individuelles d'assainissement dans leur fonctionnement, d'inciter et d'accompagner leur

éventuelle réhabilitation. Nous avons fait le choix de gérer nous-même cette responsabilité, pour ce faire nous avons créé un deuxième emploi qualifié à l'assainissement. Cet agent sera chargé de visiter et contrôler toutes les installations individuelles afin d'en améliorer globalement le fonctionnement. Aujourd'hui il n'est pas question de contrainte si ce n'est celle d'une vidange tous les 4-5 ans. Nous nous équipons pour réaliser nous-mêmes ces vidanges, notre station ayant été aménagée pour recevoir celles-ci. Ainsi le coût de ces vidanges sera moindre. S'il n'y a pas de contrainte, l'objectif est tout de même d'améliorer la situation actuelle. Bien sûr, en cas de permis de construire, un équipement conforme sera demandé, pour les autres nous accompagnerons pour étudier la meilleure solution, peut-être rechercher une solution collective, à plusieurs ou pour un village. Une aide financière sera recherchée dans le cadre de la réhabilitation.

C'est un pari que de vouloir gérer nous-même ce service plutôt que de le confier à un cabinet spécialisé. Nous recherchons encore le meilleur coût, c'est certainement un travail et une responsabilité supplémentaire, cela devrait nous apporter plus de souplesse. Avec la compréhension et l'apport de chacun, je suis certain d'un bon résultat.

■ Edmond Genoud



En chiffres...

FINANCEMENT STEP :

- prix du marché 316 814€ TTC
- études géotechniques, hydrauliques, relevés topographiques, annonces légales, honoraires DDE, coordonnateur de sécurité 47 110€ TTC

TOTAL 363 924€ TTC

- Subvention 260 967€
- Autofinancement ou emprunt 92 957€

FINANCEMENT COLLECTEURS :

- prix du marché 1 142 325€ TTC
- annonces légales, coordonnateur de sécurité, honoraires DDE, 91 167€

TOTAL 1 238 178€ TTC

- Subvention 176 735€
- Autofinancement ou emprunt 1 061 443€

SPANC

- Coût de l'abonnement annuel 25€ HT
- Coût de la vidange 200€ HT

